

Villa de l'Ermitage

20^e arr^t

Villa de l'Ermitage



Accès à la Villa de l'Ermitage depuis la [rue des Pyrénées](#).

Situation

Arrondissement

20^e

Quartier(s)

Belleville

Début

12 rue de l'Ermitage

Fin

315 rue des Pyrénées

Morphologie

Longueur

150 m

Largeur	2 m
Géocodification	
Ville de Paris	3355
DGI	3325

Description

La villa de l'Ermitage est une voie qui débute au 12 rue de l'Ermitage et se termine au 315 rue des Pyrénées.



Partie lotie vue du haut.



Partie lotie vue du bas.

Historique

Elle est indiquée sur le cadastre de la commune de Belleville dressé en 1812. Un arrêté préfectoral du 1^{er} février 1877 a réuni à la villa de l'Ermitage une partie de 'ancien passage de l'Est.

Ce document provient de :

http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Villa_de_l%27Ermitage&oldid=77849367

[Contenu soumis à la licence CC-BY-SA 3.0](#). Source : Article *Villa de l'Ermitage* de [Wikipédia en français \(auteurs\)](#)

Promenade par etsionsepromenait.com

Après avoir fait un tour à la Cité Leroy, je m'aventure dans un chemin qui m'a tout l'air d'être une impasse sans intérêt... Ai-je bien fait de pousser la curiosité ? Sans nul doute ! Sans quoi je serai passée à côté de cette jolie petite rue.

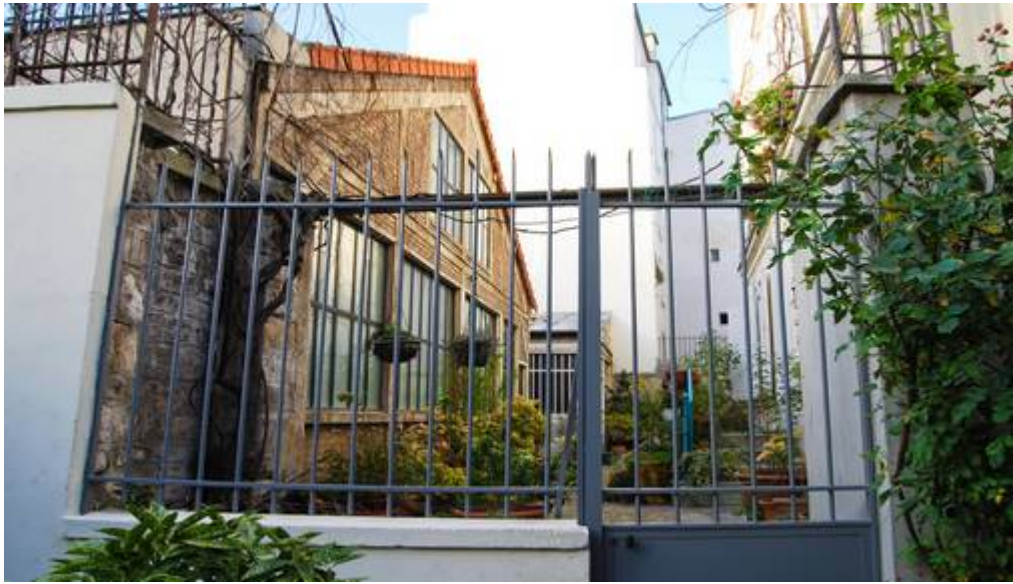


J'y découvre des maisons bordées de verdure, une courette avec un puits, des jardins, de charmants locaux (je suis trop envieuse des gens qui bossent là), un petit théâtre, et même un palmier ! Bref, je prends tellement de photos qu'un passant me dit de ne pas oublier mon bébé. Hum ! Merci du précieux conseil monsieur :)



Une fois rentrée à la maison, je fais quelques recherches sur le lieu, et je lis dans "Promenades dans les villages de Paris" que cette villa a été créée en 1857. Elle ne comportait alors que des maisons d'habitation ne dépassant pas 3 mètres de haut. Était interdite toute usine et machine à vapeur, évitant ainsi toute pollution sonore, visuelle et olfactive. La vie devait y être bien paisible... Et aujourd'hui encore c'est un havre de paix bien caché.









Crédit / source : www.etsionsepromenait.com